Nations Unies S/PV.3943



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3943e séance
Jeudi 12 novembre 1998, à 11 h 40
New York

Président :	M. Burleigh	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Cordeiro
	Chine	M. Liu Jieyi
	Costa Rica	Mme Incera
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Soares
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1998/1029)

98-86377 (F)

La séance est ouverte à 11 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1998/1029)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Tadjikistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Alimov (Tadjikistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, qui figure dans le document S/1998/1029.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/1063, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1998/1034, qui contient une lettre datée du 4 novembre 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je donne la parole au représentant du Tadjikistan.

M. Alimov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole à cette réunion d'aujourd'hui du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question de la situation au Tadjikistan et des activités de la MONUT et je salue l'occasion qui m'est donnée d'attirer l'attention des membres du Conseil sur les problèmes graves que connaît à l'heure actuelle la société tadjike.

Je souhaiterais, tout d'abord, exprimer notre plus sincère reconnaissance aux Nations Unies pour leur appui indéfectible aux efforts que fait le Gouvernement tadjik pour surmonter les conséquences du conflit armé et remettre le pays sur la voie d'un développement civilisé, qui soit pleinement conforme aux intérêts historiquement reconnus du peuple tadjik.

Nous sommes également reconnaissants à toute la communauté internationale pour l'aide inestimable qu'elle apporte au Tadjikistan à cette étape critique de la formation de l'État-nation et de l'établissement de bases en vue d'assurer le fonctionnement normal de la société civile.

L'assistance continue fournie par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) — qui coordonnent, avec l'Organisation des Nations Unies, les efforts de la communauté internationale des donateurs — a déjà donné des résultats satisfaisants au Tadjikistan et, surtout, elle nous permet d'espérer la restauration graduelle et complète de la base des activités de la vie quotidienne de la population de notre pays, base qui a été anéantie par de nombreuses années de conflit.

Nous prenons note, tout particulièrement, des efforts que font la Russie, l'Iran et d'autres États membres du Groupe de contact des États garants de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, signé en juin de l'année dernière à Moscou, pour appuyer le processus de paix dans notre pays.

Nous nous félicitons de la contribution du personnel militaire des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté des États indépendants et des gardes frontière russes à la stabilisation de la situation au Tadjikistan. Nous voyons dans les efforts faits par la MONUT et les autres organisations internationales et non gouvernementales une preuve de la volonté de la communauté internationale d'aider le processus de paix au Tadjikistan.

Nous sommes profondément affligés par l'assassinat en juillet dernier de quatre membres de la MONUT, et nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir les répercussions fâcheuses que pourrait avoir cet événement tragique sur nos relations futures avec l'ONU et avec

d'autres organisations internationales. Les dirigeants du Tadjikistan ont déjà adopté des mesures importantes pour améliorer les conditions de sécurité du personnel international oeuvrant dans notre pays et sont fermement décidés à établir une coopération étroite avec les dirigeants de l'Opposition tadjike unie (OTU) afin de mener à bien l'enquête sur les circonstances entourant le drame survenu en juillet dernier.

Nous faisons nôtres l'évaluation de base et les conclusions du rapport du Secrétaire général concernant la situation au Tadjikistan, et nous en saluons l'objectivité et le réalisme. Le processus de paix — marqué par une participation de plus en plus importante de l'ensemble de la population tadjike — progresse lentement mais sûrement. Il est inutile d'énumérer ici les réalisations évidentes obtenues depuis la mise en oeuvre de l'Accord général. En même temps, je peux dire que le Gouvernement de la République du Tadjikistan est pleinement conscient qu'il reste encore beaucoup à accomplir avec les dirigeants de l'Opposition tadjike unie, pour résoudre les problèmes existants et atteindre les objectifs stipulés dans l'Accord général.

Des contacts réguliers et fructueux entre le Président de la République du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, et le Président de la Commission de réconciliation nationale, M. Abdullo Nuri, constitueront, sans aucun doute, un élément clef pour surmonter les problèmes existants ou à venir pouvant se poser sur la voie difficile de la réconciliation nationale.

L'attachement au processus de paix manifesté par les deux parties à l'Accord général ainsi que par toute la population tadjike a été rudement mis à l'épreuve au cours des récentes hostilités, déclenchées par la tentative de coup d'État d'un groupe de rebelles armés dans le nord du Tadjikistan. Au cours de cette attaque, des maisons et des bâtiments administratifs ont été détruits, de nombreuses personnes ont perdu la vie, surtout parmi la population civile, et beaucoup de gens ont vu toute leur existence anéantie. Tout cela est caractéristique du mépris qu'ont pour le peuple les rebelles et leurs chefs, qui ont bénéficié de l'appui extérieur de ceux qui souhaitent perturber les conditions de vie des Tadjiks et porter par la traîtrise un coup au processus de consolidation de la société tadjike.

Face à cette situation, le Président du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, a entrepris avec détermination de préserver l'unité et l'intégrité territoriale du pays et du système constitutionnel actuel. Il a fermement déclaré que le processus de paix se poursuivait dans la République et qu'aucune force ne pourrait l'arrêter. Le Tadjikistan est fermement résolu à édifier une société démocratique fondée sur le droit et personne ne pourra le détourner de la voie qu'il a choisie.

Nous savons gré au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et aux États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI) — à la Russie tout particulièrement — de l'analyse politique claire et opportune qu'ils ont faite des activités subversives et déstabilisatrices des rebelles, et du soutien moral ferme et sans équivoque qu'ils apportent au Gouvernement et à la population tadjiks en cette période particulièrement difficile. Nous comptons sur le maintien de la coopération que nous apportent nos partenaires de la CEI pour assurer la sécurité au Tadjikistan et pour prévenir toute nouvelle tentative de la part des forces destructrices de porter un coup au processus de réconciliation nationale.

Nous considérons le nouveau projet de résolution sur le Tadjikistan dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui comme la réaffirmation de l'appui indéfectible du Conseil au processus de paix dans le pays. Nous nous déclarons fermement résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appliquer les dispositions qui concernent le Gouvernement du Tadjikistan.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1998/1063) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1206 (1998).

Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 55.